

Règlement de la randonnée VTT

- Chaque participant s'engage sous son entière responsabilité et déclare que son état de santé lui permet de participer à la randonnée et dégage les organisateurs de toutes responsabilités
- Le participant doit obligatoirement porter un casque de protection
- Le participant doit respecter scrupuleusement le code de la route, lors de l'emprunt ou de la traversée des voies ouvertes à la circulation
- Le participant doit respecter scrupuleusement les consignes des organisateurs
- Le participant ne doit rien jeter sur le parcours de la randonnée et respecter la nature
- Le participant reconnais être apte physiquement à la pratique de cette manifestation
- Les enfants mineurs, muni d'une autorisation parentale, devront être accompagnés par un adulte
- Le participant s'engage a respecter le règlement de la randonnée

Règlement de la randonnée Marche et Trail

- Chaque participant s'engage sous son entière responsabilité et déclare que son état de santé lui permet de participer à la randonnée et dégage les organisateurs de toutes responsabilités
- Le participant doit respecter scrupuleusement le code de la route, lors de l'emprunt ou de la traversée des voies ouvertes à la circulation
- Marcher de préférence à 2 personnes minimum pour ne pas être isolé et marcher à droite sur les chaussées pour les marcheurs et les trails
- Le participant doit respecter scrupuleusement les consignes des organisateurs
- le participant ne doit rien jeter sur le parcours de la randonnée et respecter la nature
- Les enfants mineurs, muni d'une autorisation parentale, devront être accompagnés par un adulte